CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM852 **Valable du 26/10/2022 au 25/10/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/2011
Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 2011 B 00840

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 533 777 553 00017
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 9172757 02 0

Assurance Responsabilité travaux :
GAN 232189152004

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
GAN 232189152004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Dénomination sociale : GARRONE TECHTURA

750 CHEMIN DU FERRANDOU
BREGUIERES MERIDONALES
06250 MOUGINS

Téléphone : 04 92 59 21 10 **Fax :** 04 92 59 21 19
Portable :
Responsabilité légale : GARONNE AURORE PRÉSIDENT

Responsable Technique : GARONNE AURORE

Site internet : http://www.techtura.fr
E-mail : a.garrone@techtura.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	37	EFF3	10 846 007	CA7
Dans l'activité	5	EFF1	1 005 525	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 30/04/2026	26/10/2022	25/10/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 06/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR